Distribution: Restreinte
Original: Anglais

EB 2002/77/R.16/Rev.1 Point 9 a) ii) de l'ordre du jour 11 décembre 2002 Français



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-dix-septième session

Rome, 10-11 décembre 2002

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT

AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

POUR LE

PROGRAMME DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES - DELTA DU NIGER

TABLE DES MATIÈRES

TAUX DE CHANGE	111
POIDS ET MESURES	iii
SIGLES ET ACRONYMES	iii
CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME	iv
RÉSUMÉ DU PRÊT	v
NOTE DE PRÉSENTATION	vi
PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA	1
A. L'économie et le secteur agricole	1
B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA au Nigéria	4
C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Nigéria	5
DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME	7
A. Zone du programme et groupe cible	7
B. Objectifs et portée	8
C. Composantes	8
D. Coûts et financement	9
E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes	11
F. Organisation et gestion	11
G. Justification économique	12
H. Risques	13
I. Impact sur l'environnement	13
J. Aspects novateurs	14
TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ	14
QUATRIÈME PARTIE – RECOMMANDATION	15
ANNEXE	
RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS LE PROJET D'ACCORD DE PRÊT POUR LE PROGRAMME	17





I.	COUNTRY DATA	1
	(DONNÉES SUR LE PAYS)	
II.	PREVIOUS IFAD FINANCING	2
	(FINANCEMENT ANTÉRIEUR DU FIDA)	
III.	LOGICAL FRAMEWORK	3
	(CADRE LOGIQUE)	
IV.	ORGANIGRAMME	6
	(ORGANIGRAMME)	
v.	ORGANIZATION AND MANAGEMENT	7
	(ORGANISATION ET GESTION)	



TAUX DE CHANGE

Unité monétaire = Naira (NGN) 1,00 USD = 125 NGN 1,00 NGN = 0,008 USD

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLES ET ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
BAfD	Banque africaine de développement
BSP	Bureau de soutien au programme
CDDN	Commission du développement du Delta du Niger
CGL	Conseil de gouvernement local
DFID	Département du développement international
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EIE	Évaluation d'impact sur l'environnement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDC	Fonds pour le développement communautaire
GRN	Gestion des ressources naturelles
GTZ	Office allemand de la coopération technique
IC	Institution coopérante
IDA	Association internationale de développement
OAC	Organisation à assise communautaire
ONG	Organisation non gouvernementale
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTBA	Programme de travail et budget annuel
S&E	Suivi et évaluation
TGL	Territoire à gouvernement local
UCP	Unité de coordination du programme
UE	Union européenne
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

Année budgétaire

1^{er} janvier – 31 décembre



CARTE DE LA ZONE DU PROGRAMME



NIGERIA

Community Based Natural Resource Management Programme Niger Delta

Programme Area



Source: FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

PROGRAMME DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES - DELTA DU NIGER

RÉSUMÉ DU PRÊT

INSTITUTION INITIATRICE: FIDA

EMPRUNTEUR: République fédérale du Nigéria

ORGANISMES D'EXÉCUTION: Ministère fédéral de l'agriculture et du

développement rural et Commission du développement du Delta du Niger

(CDDN)

COÛT TOTAL DU PROGRAMME: 82,2 millions de USD

MONTANT DU PRÊT DU FIDA: 11,35 millions de DTS (équivalant

approximativement à 15,0 millions de

USD)

CONDITIONS DU PRÊT DU FIDA: 40 ans, y compris un différé

d'amortissement de 10 ans, avec une commission de service de trois quarts de

point (0,75%) l'an

COFINANCEUR(S): À déterminer

MONTANT DU COFINANCEMENT: 3,8 millions de USD

CONDITIONS DU COFINANCEMENT: À déterminer

CONTRIBUTION DE L'EMPRUNTEUR:

- Gouvernement fédéral: 3,8 millions

de USD

- Gouvernements des États et

collectivités locales: 40,2 millions de

USD

- CDDN: 15,0 millions de USD

CONTRIBUTION DES BÉNÉFICIAIRES: 4,4 millions de USD

INSTITUTION CHARGÉE DE L'ÉVALUATION

PROSPECTIVE:

FIDA

INSTITUTION COOPÉRANTE: Association internationale de

développement (IDA)

NOTE DE PRÉSENTATION

Qui sont les bénéficiaires? Les bénéficiaires sont les plus pauvres des pauvres, les femmes et les jeunes des communautés rurales prises comme cibles dans les neuf États du Delta du Niger – Abia, Akwa Ibom, Bayelsa, Cross River, Delta, Edo, Imo, Ondo et Rivers où la pauvreté est très largement répandue et touche l'ensemble de la communauté. De façon caractéristique, les bénéficiaires seront les femmes rurales, qui forment l'un des groupes les plus vulnérables. Ils comprennent aussi les hommes et les femmes pauvres de la catégorie la plus vulnérable tant selon les critères économiques que selon les critères sociaux, qui souffrent de malnutrition, sont en mauvaise santé et ont dans l'ensemble une mauvaise qualité de vie. Le programme vise également les jeunes ruraux qu'il veut aider à améliorer leurs chances d'être productifs et à orienter leurs énergies vers la gestion des ressources naturelles et l'amélioration durable des moyens de subsistance.

Pourquoi sont-ils pauvres? La pauvreté est fréquente chez les paysans qui pratiquent essentiellement les cultures vivrières sur de petites superficies de terre et chez les pêcheurs artisanaux qui n'ont qu'un matériel rudimentaire et ne capturent que de maigres prises. Ces pêcheurs construisent ou réparent des canots pour la pêche ou le transport à l'aide d'outils simples. Les plus pauvres doivent donner leur terre en location pour acheter leurs instruments de travail car ils n'ont aucune autre source de capital. Ils ne survivent souvent que grâce au travail saisonnier. Ces groupes sont impuissants et sont donc perçus alors comme sans utilité pour la communauté, de sorte qu'ils ne participent pas aux programmes de développement (ou n'en bénéficient pas). Ils sont extrêmement vulnérables aux chocs environnementaux et vivent dans l'insécurité alimentaire puisqu'ils n'ont que très peu de biens et n'ont guère accès aux ressources matérielles ou financières. Ils tirent leur subsistance d'activités génératrices de revenus d'une faible productivité. Les pauvres n'ont qu'un accès limité aux services sociaux de base, à l'eau salubre, à des routes praticables en tous temps, à l'électricité et au téléphone.

Que fera le programme pour eux? Le programme soutiendra les efforts du gouvernement pour lutter contre la pauvreté rurale en repérant et ciblant les plus vulnérables et en leur donnant les moyens de participer efficacement aux activités de développement. Les interventions fondées sur des activités choisies par les pauvres seront soutenues à l'aide d'un financement flexible du Fonds pour le développement communautaire. Le programme sera aussi centré sur le renforcement des capacités des institutions qui forment l'administration fédérale, celles des États et celles de l'administration locale et s'appuiera sur le système d'administration décentralisé. En outre, il consolidera les partenariats entre donateurs, organisations non gouvernementales (ONG), organisations à assise communautaire et d'autres organismes.

Comment les bénéficiaires participeront-ils au programme? Les activités participatives de renforcement des capacités seront concentrées au niveau local, permettant ainsi aux bénéficiaires d'analyser les obstacles auxquels ils se heurtent, de cerner leurs possibilités et besoins et d'obtenir et administrer le soutien qui leur est le plus nécessaire. Les activités participatives seront centrées sur trois grands domaines: moyens de subsistance durables en milieu rural, gestion des ressources naturelles et infrastructures communautaires villageoises.

Comment le programme sera-t-il formulé? Le programme a été formulé selon une démarche participative avec des apports importants des institutions fédérales et de celles des États, de la Commission du développement du Delta du Niger et des administrations locales, des bénéficiaires et d'autres ressources locales (ONG, chefs traditionnels, secteur privé). Les donateurs ont été amplement consultés avec la participation de la Banque mondiale, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Département du développement international et de l'Agence canadienne de développement international. Le programme tire son origine de l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays. Le processus de formulation s'est fondé également sur un rapport d'évaluation et une évaluation d'impact sur l'environnement du projet de développement de la pêche artisanale financé par le FIDA, outre les contributions à la formulation de la Stratégie de développement rural du gouvernement et à la Stratégie de réduction de la pauvreté et de l'environnement pour le Nigéria.

RAPPORT ET RECOMMANDATION DU PRÉSIDENT DU FIDA AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE PROPOSITION DE PRÊT À LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE DU NIGÉRIA

POUR LE

PROGRAMME DE GESTION COMMUNAUTAIRE DES RESSOURCES NATURELLES - DELTA DU NIGER

J'ai l'honneur de présenter le Rapport et recommandation ci-après concernant une proposition de prêt à la République fédérale du Nigéria d'un montant de 11,35 millions de DTS (équivalant approximativement à 15,0 millions de USD) à des conditions particulièrement favorables, en vue de contribuer au financement du programme de gestion communautaire des ressources naturelles - Delta du Niger. Le prêt aura une durée de 40 ans, y compris un différé d'amortissement de dix ans et sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an. Il sera administré par l'Association internationale de développement (IDA) en tant qu'institution coopérante (IC) du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – L'ÉCONOMIE, LE CONTEXTE SECTORIEL ET LES ACTIVITÉS DU FIDA¹

A. L'économie et le secteur agricole

- 1. Le Nigéria s'étend sur 924 000 km² et compte 127 millions d'habitants aux langues et aux confessions diverses. La Fédération du Nigéria comprend le Territoire de la capitale fédérale, 36 États et 774 territoires à gouvernement local. Les principaux groupes ethniques sont les Ibo au sud-est, les Yorouba au sud-ouest et les Haoussa-Fulani au nord. Il existe encore 250 groupes ethniques minoritaires. Les tensions ethniques et religieuses entravent le progrès économique et social du pays.
- 2. C'est un pays riche en terres agricoles et en ressources naturelles. Depuis 1973, l'économie est cependant devenue très étroitement tributaire du secteur pétrolier, qui fournit environ 40% du produit intérieur brut (PIB)², 83% des recettes de l'État et 95% des recettes en devises du pays. L'agriculture et l'élevage représentent 40% environ du PIB et sont l'unique source de revenus des ruraux pauvres, faisant vivre 90% des ruraux et 70% de la population active. Les petits exploitants assurent 90% de cette production.
- 3. Le pays possède un large éventail de zones agroécologiques qui se prêtent à une grande variété d'activités de culture et d'élevage. Sur les 71 millions d'ha cultivables, seuls 50% sont mis en culture, dont 31 millions en culture sèche. La savane sèche du nord convient au sorgho, au mil, au maïs, à l'arachide et au coton. Dans la ceinture centrale et le sud, on trouve le manioc, l'igname, la banane plantain, le maïs et le sorgho. Dans les zones de basse altitude qui bénéficient de crues saisonnières, on pratique de plus en plus la riziculture. Les principales cultures de rapport au sud sont le palmier à huile, le cacaoyer et l'hévéa. L'élevage est une activité caractéristique du nord et est essentiellement lié à la transhumance.
- 4. En dépit d'années de négligence et de la dégradation des termes des échanges commerciaux qui ont anéanti les exportations traditionnelles (cacao et huile de palme), le Nigéria est le plus grand

,

Voir l'appendice I pour de plus amples informations.

Source: Statistiques les plus récentes de la Banque centrale du Nigéria, rapports de l'Office fédéral des statistiques et Indicateurs du développement mondial et *EIU Nigeria Country Report August 2002*.



producteur d'igname et de niébé d'Afrique, l'un des plus importants producteurs de manioc du monde et il occupe le deuxième rang pour les palmistes. C'est aussi un important producteur de poisson, avec 366 000 tonnes par an. Et pourtant le pays importe chaque année pour plus de 300 millions de USD de produits de la pêche et de riz. Les eaux intérieures couvrent un peu plus de 12 millions d'ha. La forêt et les zones boisées occupent 17 millions d'ha, mais la forêt primaire est en voie de disparition tout comme une grande partie de la faune. De toute manière, le gouvernement fédéral veut augmenter la production du pays pour s'affranchir des importations.

- 5. Si dans un premier temps les revenus pétroliers ont entraîné des taux élevés de croissance économique, de dépenses publiques et d'investissements privés, ils ont aussi encouragé des dépenses publiques inutiles, une mauvaise gestion de l'économie, de lourds emprunts à l'extérieur et la corruption. Lorsque les prix pétroliers se sont effondrés au début des années 80, le PIB s'est contracté et le pays a connu une crise aiguë face à une dette extérieure dont il ne pouvait assurer le service, une diminution importante des revenus, un déficit croissant des comptes courants et des coupes sombres dans les dépenses publiques, spécialement dans le développement social. Au début des années 90, la politique économique a retrouvé une orientation plus nationaliste à préoccupation intérieure: les dépenses publiques, le déficit budgétaire et l'inflation (atteignant 73% en 1995) ont augmenté alors que la croissance ralentissait et que le naira se dépréciait. Au cours des deux dernières décennies, le taux moyen de croissance annuelle du PIB a été inférieur au taux de croissance de la population, qui était de 2,8%. Avec 44% de la population vivant dans les centres urbains et les villes, le Nigéria est l'un des pays les plus urbanisés d'Afrique.
- 6. Les longues années d'inflation élevée et d'une croissance relativement faible ont entraîné une chute brutale des revenus réels et des niveaux de vie. L'augmentation récente des prix pétroliers a cependant conduit à une modeste amélioration des perspectives de croissance du Nigéria. Le gouvernement s'est engagé à mener une politique économique libérale avec des taux de change déterminés par le marché, une gestion budgétaire prudente, la libéralisation des échanges, la déréglementation, la privatisation et une plus grande décentralisation budgétaire. Les changements sont cependant lents à venir. Bien que le taux de croissance du PIB se soit légèrement amélioré pour se rapprocher de 4% en 2001, l'inflation est passée de 6% en 1999 à environ 19% en 2001, pour retomber à 16,8% en mai 2002. La dette extérieure se situe toujours à environ 30 milliards de USD et la dette intérieure à 1,1 milliard à la fin de juin 2002, soit l'équivalent de 1 500 USD par ménage. Le Club de Paris formé des bailleurs de fonds internationaux a rééchelonné les remboursements, mais a exigé l'assurance que les ressources seraient bien gérées et que les fonds additionnels accordés au titre de l'allégement de la dette seraient employés à des fins productives et à la lutte contre la pauvreté.

Cadre institutionnel

7. Avec le retour à une administration civile et l'augmentation des revenus pétroliers, les ressources dont bénéficient les administrations des États et les administrations locales ont sensiblement progressé. Ainsi, l'allocation statutaire du compte de la fédération s'est élevée à plus de 600 millions de USD pour les gouvernements des États du Delta du Niger et à plus de 400 millions de USD pour les 138 conseils des gouvernements locaux (CGL) du Delta du Niger, soit un total de 1 milliard de USD. En moyenne, chaque État aurait dû recevoir, en 2000, 70 millions de USD et chaque CGL plus de 2 millions de USD. Ces revenus sont augmentés d'un pourcentage des revenus pétroliers qui est rétrocédé directement aux États producteurs, fixé actuellement à 13%, ce qui aurait dû rapporter aux États du Delta du Niger 78 milliards de USD au cours de la dernière décennie. Les divergences politiques entre l'Assemblée nationale et le Président au milieu de 2002 ont cependant ralenti fortement le décaissement des fonds budgétaires du gouvernement aux organismes de tous niveaux. Certains n'ont pas été en mesure de verser les salaires de leur personnel pendant plusieurs mois. Un grand nombre d'institutions publiques ont la réputation d'être corrompues et mal gérées. La Commission du développement du Delta du Niger (CDDN) a été créée tout récemment pour remédier

à ces insuffisances institutionnelles. Elle a pour mandat de faciliter le développement de la région du Delta du Niger.

8. À chaque échelon le gouvernement cherche à définir une stratégie et des processus qui auront un impact plus immédiat et plus prononcé sur la pauvreté. Le gouvernement reconnaît qu'il faut rationaliser et réorienter les méthodes en vigueur qui reposent essentiellement sur l'offre et suivent une approche descendante si l'on veut, dans l'esprit d'une gouvernance décentralisée, donner aux communautés rurales le pouvoir de demander, obtenir et gérer les services et installations. Comme les ruraux pauvres représentent la majorité des électeurs auxquels les politiciens devront rendre des comptes aux prochaines élections, les gouvernements des États et les gouvernements locaux se soucient de plus en plus de l'allocation des ressources et du recul de la pauvreté. Le renforcement du pouvoir d'action des pauvres reste pourtant une question très délicate, car il implique la redistribution des pouvoirs et le partage des responsabilités en matière d'allocation et d'utilisation des ressources.

Pauvreté rurale, équité entre les sexes et jeunesse

- 9. Les indicateurs socioéconomiques de base rangent le Nigéria parmi les 20 pays les plus pauvres du monde. La pauvreté, monétaire et non monétaire, s'est aggravée au cours des années 80 et 90 et 70% de la population consacrait l'équivalent de moins de 1 USD par jour à ses dépenses quotidiennes de consommation en 1999, comparé à 42% en 1992³. La pauvreté est largement répandue, mais plus prononcée dans les régions rurales où pauvreté et pressions socioéconomiques ont détruit le tissu social et contribué à l'effondrement des filets de sécurité sociale qu'offraient auparavant les membres plus aisés des communautés rurales. Dans le Delta du Niger, les États de Rivers et de Bayelsa forment une région où la pauvreté est endémique. Selon une étude faite en 1999 par l'Office fédéral de statistiques, les très pauvres représentent 29% de la population, tandis que les modérément pauvres et les non pauvres sont 36% et 35%, respectivement.
- 10. Plus de 50% de la population n'a pas accès à l'eau salubre et 10% (12 millions d'habitants) sont sous-alimentés. Parmi les enfants de moins de cinq ans, 35% ont un déficit pondéral et 42% souffrent de rachitisme, en regard de 30% et 41%, respectivement, dans l'Afrique subsaharienne. Les problèmes de la malnutrition sont amplifiés par le VIH/sida qui touche 5% de la population rurale et plus de 50 millions de Nigérians, principalement les femmes et les enfants, souffrent d'une insuffisance de protéines, d'une carence en vitamine A, d'anémie avec carence en fer, et de maladies dues à la carence en iode. Le Nigérian moyen couvre 95% de ses besoins minimums en énergie, mais essentiellement à l'aide de céréales, de racines et de tubercules. L'apport moyen en protéines couvre environ 90% des besoins. Les conséquences socioéconomiques des problèmes dus au VIH/sida et à la malnutrition ont de profondes répercussions, non seulement sur la santé, mais aussi dans l'éducation, l'agriculture, les services et les ressources humaines disponibles.
- 11. La pauvreté tient non seulement à une éducation limitée et une mauvaise santé, mais aussi à d'autres causes, notamment le mauvais état des routes et un réseau de communications insuffisant; la faible superficie consacrée aux cultures vivrières; le manque de techniques appropriées et d'un coût abordable pour la pêche et l'agriculture; la baisse de fertilité des sols et des rendements avec l'usage minime d'intrants comme les engrais; le manque, partiel ou total, de ressources productives solides; le peu d'installations de transformation et de commercialisation des produits de l'agriculture et de la pêche; et l'accès limité à l'épargne, au crédit et aux infrastructures communautaires. La plupart des vivres produits par les plus pauvres sont destinés à la consommation de la famille et l'insécurité alimentaire se fait souvent sentir pendant la période qui précède la récolte. Les ménages pauvres ne peuvent faire appel à des personnes influentes ni exploiter les possibilités offertes par la ville.

³ Source: *Incidence of Poverty and Economic Growth in Nigeria*, Omolara Ololade Akanji.

- DE INTEDNATIONAL D
- 12. Les femmes au Nigéria restent l'un des groupes les plus désavantagés et l'inégalité entre hommes et femmes est une dimension importante de la pauvreté rurale. Alors qu'elles jouent un rôle important dans l'économie rurale, les femmes paient un lourd tribu à la pauvreté rurale en raison de leur situation socioéconomique vulnérable. Aujourd'hui, la pauvreté frappe 58% des ménages dirigés par une femme, soit plus du double du niveau de 27% enregistré en 1980. Au niveau local les femmes pauvres sont peu instruites et ont des connaissances limitées en matière de soins aux enfants et de soins de santé. Comme les routes sont en mauvais état et qu'il est difficile d'accéder aux communautés rurales, surtout pendant la saison humide, ce sont les femmes qui assurent le transport des denrées essentielles sur la tête.
- 13. Comme de nombreux pays du monde, le Nigéria doit faire face au problème, d'une ampleur croissante, de l'agitation des **jeunes.** Elle trouve son origine dans l'absence d'emplois à la mesure de l'éducation dispensée ou offerte et dans les aspirations croissantes que font naître les images de ce qui est la norme dans d'autres pays, montrées à la télévision par satellite. Cela se traduit par des troubles et conflits. Bon nombre d'universités et de collèges du Nigéria sont fréquemment fermés pour cause de violence et de perturbations causées par des cultes⁴. À certains endroits, les jeunes adoptent massivement un comportement social perturbateur et délictueux; ailleurs ils contribuent utilement au développement de la communauté. Les normes sociales en matière sexuelle ont une influence sensible sur le nombre de maternités précoces, et sur la diffusion du VIH/sida et les attitudes à l'égard de cette épidémie. Sans réseaux sociaux solides et sans un soutien conforté par des campagnes appropriées d'éducation et de sensibilisation, les jeunes filles et jeunes femmes peuvent être enfermées dans le cycle de la pauvreté.

B. Enseignements tirés de l'expérience antérieure du FIDA au Nigéria

- Depuis 1985, le FIDA a financé six projets au Nigéria, pour un montant total d'environ 102 millions de USD. Les quatre premiers de ces projets sont clôturés et le sixième est sur le point de prendre effet. Tous ont été centrés sur les besoins des communautés rurales pauvres en s'attachant aux petits exploitants ou aux pêcheurs artisanaux, aux paysans sans terre et aux femmes. Ces projets contribuent à l'accroissement de la production des produits de base et à la sécurité alimentaire (la production nationale de manioc a triplé et on prend mieux conscience des perspectives de développement de la pêche artisanale); à la mise au point et au transfert de technologie (pompes à pédales, transformation du manioc et du poisson); à l'adoption de méthodes fructueuses pour le développement rural et communautaire orienté vers les femmes et mettant l'accent sur la formation, l'accès au crédit et aux infrastructures rurales; à la conservation des sols et la gestion de l'environnement; et à l'emploi de démarches participatives en prise sur la demande pour l'apport des services de soutien à l'agriculture. Ces réalisations ont été documentées et validées dans un certain nombre de bilans et d'ateliers, notamment la récente évaluation d'impact du projet de développement agricole et communautaire dans l'État de Sokoto et du projet de développement agricole et communautaire dans l'État de Katsina ainsi que l'évaluation du projet de développement de la pêche artisanale.
- 15. Au Nigéria, il y a une corrélation entre l'utilisation non durable des ressources naturelles et la pauvreté rurale. Une approche globale s'impose devant la complexité du secteur rural, la variété des zones agroécologiques et la dégradation de la base écologique et environnementale. Pour faire reculer la pauvreté et améliorer le sort des ruraux, il faut s'attaquer aux questions de l'accès à la terre et de la gestion des ressources naturelles, de la lutte contre la dégradation de l'environnement et du progrès économique et social. Pour que le développement réussisse, il faut aussi associer les communautés locales à toutes les activités touchant à leur bien-être. La question de la dégradation à long terme de l'environnement dans les lagunes du Delta du Niger a été soulevée dans une région qui suscite de graves préoccupations, étant donné que les ressources de la lagune ne sont pas bien gérées. De ce fait,

`

⁴ Équivalent des Gangs dans d'autres cultures.



les ruraux pauvres restent très exposés aux dangers et dommages liés à la pollution et à la surexploitation continues de ces ressources naturelles qui sont leur propriété commune (et qui sont parfois en diminution). Les communautés déclarent qu'elles ont des règles de gestion adoptées d'un commun accord. La conservation des peuplements de poissons doit s'appuyer sur les codes de pratiques et la réglementation des autochtones.

- 16. Les membres les plus pauvres de la communauté sont souvent les plus lents à adopter des idées, technologies et techniques nouvelles. Pendant la durée de vie limitée d'un projet, le nombre de bénéficiaires est souvent minime comparé aux objectifs et à l'effectif de la population rurale, de sorte que, rapporté au nombre de bénéficiaires, le coût de l'apport des services est élevé et l'impact sur la pauvreté dans l'ensemble des zones du projet est limité. Le **renforcement des capacités** et la durabilité des institutions locales sont un processus lent qui **exige un engagement à long terme**. Les nouveaux groupes qui se sont constitués pour avoir accès à l'assistance du projet n'ont pas une très grande cohésion, alors qu'on obtient une plus grande pérennité en travaillant avec les groupes d'intérêt commun qui existent déjà.
- 17. Si on s'appuie trop fortement sur les structures sociales en place, on risque d'exclure les femmes et les jeunes du processus de décision. Il faut accorder suffisamment d'attention à l'analyse et à la prise en compte de leurs problèmes pour éviter de marginaliser ces groupes (et d'autres) qui sont déjà désavantagés. Il faut donner la priorité à l'éducation informelle et à la sensibilisation pour remédier au manque d'assainissement de l'environnement et de soins de santé primaires, à la diffusion rapide du VIH/sida, à la piètre nutrition des communautés rurales, à la montée de la violence et à l'expansion démographique. Améliorer la nutrition ne consiste pas simplement à augmenter la ration d'hydrates de carbone et de protéines. Il faut aussi s'assurer que la nourriture contienne suffisamment de vitamines et de minéraux.
- 18. Les infrastructures villageoises telles que routes de desserte, transports fluviaux intermédiaires, écoles et soins de santé primaires n'ont pas été développées comme il faudrait et l'accès aux marchés ruraux reste limité pour les produits de l'agriculture et de la pêche de même que le transport des intrants agricoles. En outre, les ruraux pauvres n'ont guère bénéficié de l'alimentation en eau des villages et de l'assainissement, de sorte qu'ils souffrent encore souvent de maladies liées à l'environnement. L'amélioration des infrastructures fait aussi partie intégrante du développement communautaire.
- 19. Un certain nombre de **difficultés ont été rencontrées dans l'exécution des projets** au Nigéria. Des retards notables ont été enregistrés dans le démarrage des projets du fait que le gouvernement ne s'était conformé que lentement aux conditions de l'accord de prêt ou ne les avait pas respectées. L'équipe de gestion des projets a souvent négligé l'importance d'une bonne tenue des livres et des comptes ainsi que des procédures opérationnelles. Les fonds de contrepartie sont versés à des niveaux insuffisants et/ou avec retard, ce qui entrave le démarrage rapide et la prestation des services. Il faut veiller à mieux faire connaître les conditions régissant la passation des marchés et les décaissements.

C. Stratégie de collaboration du FIDA avec le Nigéria

La politique du Nigéria pour faire reculer la pauvreté

20. Dans sa politique économique pour 1999-2003, le gouvernement met l'accent sur le recul de la pauvreté et la relance des secteurs non pétroliers, en particulier l'agriculture et la pêche. La politique économique générale privilégie aussi le retrait de l'État des activités commerciales et la promotion des initiatives du secteur privé. En outre, le gouvernement s'est engagé à lutter contre la corruption. Pour l'instant, il s'occupe d'établir le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ce travail progresse lentement et un projet devrait être soumis aux donateurs vers la fin de 2002.



21. Le Président du Nigéria a lancé la Stratégie de développement rural du Gouvernement lors de la visite du Président du FIDA à Abuja en décembre 2001. Cette stratégie trace le cadre des initiatives futures en se fondant sur les principes fondamentaux de l'équité entre les groupes et les sexes, les démarches participatives pour répondre aux besoins des communautés et le renforcement des capacités au niveau de la communauté et de l'administration locale, la mise en place d'un vecteur commun pour le transfert des ressources aux communautés locales, la concertation et le soutien à la décentralisation, et les réformes sectorielles qui permettront d'autonomiser effectivement les communautés rurales, d'assurer la cohésion des interventions publiques, de réduire les doubles emplois et de limiter à un minimum l'intervention de l'État.

Les activités des principaux autres donateurs pour faire reculer la pauvreté

Étant donné l'ampleur et la complexité du problème de la pauvreté rurale, il faudra y remédier de façon homogène et selon des modalités qui s'épaulent mutuellement. Le FIDA, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement (BAfD) ont adopté conjointement une démarche opérationnelle pour consolider leur collaboration et leurs partenariats afin d'éviter d'envoyer des messages contradictoires de la part des donateurs internationaux qui pourraient être une source de confusion, d'absence de cohérence dans les stratégies sectorielles, de gaspillage des ressources et, en fin de compte, d'une moindre efficacité dans la lutte contre la pauvreté. Cette initiative repose sur l'idée largement acceptée que le développement communautaire est la méthode la plus efficace et la plus effective pour assurer un appui international concret au développement rural au Nigéria. Elle répond aussi au désir d'un partenariat institutionnel plus approfondi et plus efficace entre la BAfD, le FIDA et la Banque mondiale. Cette dernière élabore actuellement la seconde phase du Programme de développement de Fadama (FADAMA II) ainsi qu'un projet de renforcement institutionnel pour la CDDN. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) réalise dans le pays un vaste Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA) qui fait appel à des démarches analogues et cible certains groupes pour mobiliser la communauté. Le PSSA complète le Programme régional pour les moyens de subsistance durables en Afrique occidentale, qui vise à améliorer les moyens de subsistance et à infléchir les politiques en faveur des communautés qui dépendent des ressources naturelles. L'Office allemand de la coopération technique (GTZ) aide la CDDN à élaborer un plan directeur pour les États du Delta du Niger. L'Union européenne (UE) soutient des microprojets dans les zones rurales, en s'attachant aux programmes concernant l'eau et l'assainissement ainsi qu'à la bonne gouvernance. Les efforts du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont centrés sur la bonne gouvernance et sur les réformes et politiques institutionnelles. L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) réalise un vaste programme fondé sur le développement de la microentreprise, les liaisons avec le secteur privé. la transformation et la commercialisation des produits, et la promotion et la formation de la jeunesse. La Banque mondiale intervient dans les réformes de la politique macroéconomique et le DSRP.

La stratégie du FIDA au Nigéria

23. Étant donné que la plupart des États diffèrent par leur environnement agroécologique, leurs ethnies et leurs capacités d'exécution, il faudra que le FIDA (et les autres donateurs) fasse preuve de flexibilité dans les opérations futures de prêt et leur donne une couverture régionale qu'ils étendront progressivement au pays tout entier. Il faudra bien structurer l'exécution des programmes futurs et s'occuper par étapes des domaines prioritaires. C'est pourquoi la gestion du portefeuille du FIDA au Nigéria met l'accent sur les alliances stratégiques avec la Banque mondiale, la BAfD, le Département du développement international (DFID), l'USAID, la FAO, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le GTZ et d'autres parties prenantes afin de mobiliser des ressources additionnelles, de mettre en commun l'expérience acquise et de consolider la concertation avec le gouvernement. La collaboration avec l'Institut international d'agriculture tropicale et d'autres organismes internationaux s'appuie sur les accords de coopération existants. De même, on s'efforce d'associer de plus près les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations à assise communautaire (OAC) et le secteur privé aux programmes du FIDA. Pour donner toute sa force à la



synergie entre les différents types de financement du FIDA, on instaure des liens plus étroits et plus explicites entre prêts et dons.

24. Les grands axes stratégiques du soutien du FIDA insistent sur le renforcement des capacités d'action des ruraux pauvres, et des femmes en particulier, pour faciliter leur accès aux ressources, aux infrastructures et aux services ainsi que leur gestion. Étant donné le volume des ressources financières du FIDA, les programmes futurs ne financeront pas nécessairement toutes les interventions visant à réduire la pauvreté rurale largement répandue, le FIDA jouera plutôt un rôle de catalyseur en encourageant l'institutionnalisation des processus communs par lesquels les communautés rurales pauvres sont dotées des capacités d'accéder à l'assistance et de gérer les miniprojets financés par diverses sources.

Justification du programme

25. Un très grand nombre de ruraux pauvres, de femmes et de jeunes vulnérables sont aujourd'hui exposés aux risques sociaux et sont de plus en plus marginalisés avec l'effondrement des stratégies traditionnelles d'adaptation et des filets de sécurité sociale informels. Les possibilités que recèlent l'agriculture et la pêche sont loin d'être entièrement exploitées et la mise en valeur des ressources de la terre et de la mer reste entravée par la dégradation de l'environnement, la création et l'adoption insuffisantes des nouvelles technologies, et l'absence d'une vision globale de la participation de la communauté au développement rural. Pour que les ruraux pauvres puissent s'extraire de la pauvreté, il faut renforcer leurs capacités et soutenir leurs institutions, et leur ouvrir un meilleur accès à la terre, à l'eau et aux ressources qui sont un bien commun, et les aider à les gérer efficacement et durablement. La plupart des communautés riveraines isolées sont peu sensibilisées aux questions écologiques. Les systèmes traditionnels de gestion des connaissances et des ressources par les autochtones se sont désintégrés parce que la terre est l'objet d'une demande de plus en plus forte, que les droits de propriété sont mal définis et que les jeunes adultes partent à la ville.

DEUXIÈME PARTIE – LE PROGRAMME

A. Zone du programme et groupe cible

Les neuf États du Delta du Niger qui seront compris dans le programme sont les régions les plus riches du Nigéria (et d'Afrique de l'Ouest) en termes de ressources naturelles. Cette zone possède d'importantes réserves de pétrole et de gaz ainsi que de vastes forêts, des bonnes terres de culture et d'abondantes ressources halieutiques. Et pourtant l'extraction pétrolière n'a pas réussi en plus de trente années à apporter des avantages socioéconomiques tangibles à la région, qui offre un contraste saisissant entre la richesse pétrolière et le dénuement local. Le Delta du Niger est l'une des plus grande zone humide du monde, englobant une vaste plaine alluviale qui s'est formée au fil du temps par l'accumulation des sédiments déposés par le Niger et la Bénoué. Plus de 60% des forêts de mangrove du Nigéria (les troisièmes du monde et les plus grandes d'Afrique) se trouvent dans le Delta du Niger. Celui-ci a quatre zones écologiques: les îles de la barrière côtière, les mangroves, les forêts marécageuses d'eau douce et les forêts de basse altitude. Les États côtiers possèdent d'immenses zones qui ne sont accessibles que par bateau. Les États de Bayesla, Rivers et Cross River ont un long littoral et la pêche artisanale y est la principale activité économique rurale. Dans Ondo, Delta et Akwa Ibom, qui ont à la fois un littoral et des terres agricoles, les deux activités sont pratiquées, tout comme dans Edo, bien qu'il n'ait pas de littoral. Abia et Imo n'ont pas de littoral et peu de cours d'eau importants, de sorte que l'agriculture y prédomine.

Groupes cibles

27. La zone du programme compte trois millions de ménages ruraux et une population rurale de 27 millions dans les neuf États. La plupart des habitants ruraux et périurbains des États du Delta du Niger sont pauvres mais les **plus démunis**, c'est-à-dire les plus pauvres des pauvres dans ces groupes,



constituent le principal groupe cible des activités appuyées par le FIDA. Comme les avantages des interventions passées ont rarement atteint ceux qui sont extrêmement pauvres, le programme s'attachera à sensibiliser les **plus démunis** aux possibilités offertes par ses activités. La participation de ce groupe variera cependant selon le type d'activité. Grâce à un ciblage approprié à l'intérieur de la communauté soutenu par une supervision synergique, la plupart des **plus démunis** (groupe comptant une proportion élevée de femmes et de jeunes) devraient bénéficier du renforcement des capacités, de la gestion des ressources naturelles (GRN) et de l'amélioration des infrastructures communautaires. D'importantes activités visant à sensibiliser ce groupe cible seront entreprises dès le début du cycle de développement communautaire. Le taux de participation dépendra aussi des possibilités de développement que recèle la communauté. Une attention spéciale sera portée à la stratification des groupes cibles et à l'analyse de la situation de la femme pour s'assurer que les extrêmement pauvres soient inclus dans la planification et bénéficient d'un soutien spécifique.

- 28. Contrairement aux *plus démunis et aux pauvres*, les moins pauvres n'auront pas besoin de l'intervention directe d'un Programme de gestion communautaire des ressources naturelles pour accroître leur productivité et leurs revenus. Ils doivent cependant être inclus dans les activités de mobilisation de la communauté pour apporter un soutien et pour reconnaître que la GRN durable et le développement communautaire exigent des apports de tous les membres de la communauté pour réussir.
- 29. Pendant le démarrage du programme, on s'attachera aux trois grandes questions ci-après lors du ciblage des quartiers, des territoires à gouvernement local et des activités: i) la représentation des principales zones agroécologiques dans les États participants, englobant la pêche en mer, la pêche fluviale et la production agricole, et toutes les zones comptant une proportion élevée de très pauvres. Les trois districts sénatoriaux dans chaque État correspondent en gros à ces zones; ii) à l'intérieur de chaque zone agroécologique, les territoires à gouvernement local (TGL) seront sélectionnés à l'aide d'indicateurs servant à repérer les TGL à forte concentration de communautés pauvres (en termes d'actifs productifs, de revenus et de ressources) mais qui se seront engagés à adopter une approche du développement induit par la communauté pour répondre aux besoins de leurs quartiers et communautés, et à mettre à profit les possibilités d'améliorer le bien-être de la communauté. On évaluera l'aptitude et la disposition des CGL à mobiliser un financement de contrepartie; et iii) on utilisera au sein des TGL l'approche de la participation communautaire afin que les représentants des quartiers et communautés puissent travailler avec l'équipe de développement induit par la communauté du CGL pour définir les critères (proportion de très pauvres, possibilités, cohésion, autres interventions de développement venant de l'extérieur) présidant à l'inclusion des communautés dans le programme.

B. Objectifs et portée

30. L'objectif global du Programme de gestion communautaire des ressources naturelles est d'améliorer le niveau de vie et la qualité de la vie d'au moins 400 000 ruraux pauvres habitant dans les États du Delta du Niger en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes. Les objectifs spécifiques du programme sont: i) d'avoir renforcé les capacités de la communauté rurale et des prestataires de services à assurer le développement de la communauté, et ii) d'avoir créé un fonds pour le développement communautaire qui procède effectivement à des décaissements.

C. Composantes

31. **Renforcement des institutions**. Cette composante (45% des fonds) a pour objectif de développer les capacités des différents échelons de l'administration, des ONG et des OAC à soutenir de façon synergique le renforcement des capacités au sein des communautés rurales afin qu'elles puissent planifier, exécuter, suivre et maintenir l'amélioration de leurs moyens de subsistance, la gestion durable de leurs ressources naturelles et les infrastructures villageoises. Les activités comprendront le soutien de partenariats actifs et constructifs avec toutes les parties prenantes qui ont



de l'influence dans la région du Delta du Niger. Cette composante complétera le projet de renforcement des institutions proposé par la Banque mondiale/la CDDN en soutenant l'élaboration d'une stratégie efficace pour créer des liens institutionnels entre l'exécution et la coordination, la planification et la mise en œuvre, ainsi que des mécanismes de suivi et d'évaluation (S&E) conformes au plan directeur établi par le GTZ. On recherchera des solutions environnementales appropriées pour soutenir les savoirs traditionnels en mettant l'accent sur le personnel du Bureau d'État pour l'environnement et la pollution et des Pêcheries qui fournissent des ressources pour les programmes d'éducation environnementale et d'éducation du public.

Fonds pour le développement communautaire. Par cette composante (55% des fonds), le FIDA soutiendra les initiatives communautaires en matière d'amélioration durable des moyens de subsistance, de GRN durable et des petites infrastructures communautaires. Le FIDA montrera aussi comment faire pour soutenir les processus de sélection, conception et réalisation des programmes animés par la communauté qui peuvent se poursuivre lorsque l'aide du FIDA aura pris fin. Les questions de la promotion et de la démarginalisation des femmes et des jeunes qui intéressent plusieurs domaines seront prises en considération dans toutes les activités proposées. L'un des principaux défis du programme sera de réduire les tensions et conflits actuels en améliorant les chances des jeunes de trouver une activité productive et en canalisant leurs énergies vers la recherche de moyens de subsistance durables et les activités de GRN. Dans un premier temps, le fonds pour le développement communautaire (FDC) du programme soutiendra ces activités, mais on insistera pour que les communautés et les CGL mobilisent des fonds supplémentaires auprès du gouvernement, d'autres organismes locaux (comme la CDDN) et de sources extérieures en vue de réaliser d'autres activités de développement communautaire. Il faut que le calendrier et le rythme de décaissement du prêt soient souples pour laisser aux communautés le temps d'élaborer un plan d'exécution cohérent et d'acquérir les compétences voulues pour réaliser les activités planifiées. L'expérience d'autres projets du FIDA donne à penser que le pourcentage du groupe cible qui améliorera vraiment ses moyens de subsistance se situera aux alentours de 20%, car cela exigera plus d'initiative de la part de chacun d'eux et un esprit d'entreprise⁵. Il est donc plus probable que les principaux bénéficiaires viendront du groupe des pauvres, alors que ceux qui viendront du groupe des très pauvres seront essentiellement les femmes et les jeunes.

D. Coûts et financement

33. Le programme sera financé à l'aide d'un prêt du FIDA d'environ 15,0 millions de USD (non compris le don du Mécanisme spécial d'intervention) représentant approximativement 18,3% des coûts totaux du programme, d'un financement de la CDDN de 15,0 millions de USD (18,3% des coûts totaux) et d'une contribution des divers niveaux du gouvernement s'élevant à 44,0 millions de USD (53,6% des coûts totaux). Les contributions des trois échelons (fédéral, des États et local) du gouvernement seront respectivement de 3,8 millions de USD, de 8,2 millions de USD et de 32,0 millions de USD, et comprendront 1,5 million de USD de droits et taxes. On estime que les communautés participantes apporteront l'équivalent de 4,4 millions de USD (5,4% des coûts totaux du programme) sous forme de travail et de matériaux pour la construction et la réfection des infrastructures villageoises dans le cadre du FDC. Cette contribution en nature s'élèverait en moyenne à 10% environ des dépenses d'investissement. Un cofinancement pour l'assistance technique d'environ 3,8 millions de USD est également proposé dans le cadre du Projet de renforcement des institutions du Delta du Niger, de la Banque mondiale. Le tableau 1 présente un état récapitulatif des coûts du programme par composante et le tableau 2 un plan de financement du programme par composante.

confiance et leur capacité à s'aider eux-mêmes.

9

On aura recours à des programmes de création d'activités génératrices de revenus à très petite échelle comme la transformation du poisson à petite échelle et aussi à des programmes de formation aux compétences élémentaires de la vie courante pour donner aux familles pauvres en ressources la possibilité de faire le premier pas pour sortir de la pauvreté en les dotant d'une base de ressources et en renforçant leur

TABLEAU 1: RÉSUMÉ DES COÛTS DU PROGRAMME ^a

(en millions de USD)

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% en devises	% des coûts de base
A. Renforcement des institutions					
	10.20	1.06	15 15	22	10
Niveau local	10,29	4,86	15,15	32	19
Niveau des États	11,11	2,44	13,55	18	17
Niveau fédéral/inter-États	2,67	0,52	3,19	16	4
Assistance technique	2,00	1,77	3,77	47	5
Sous-total Sous-total	26,07	9,59	35,66	27	45
B. Fonds pour le développement communautaire			· ·		
Infrastructures villageoises	22,87	2,54	25,41	10	32
Amélioration des moyens de subsistance	11,65	1,29	12,94	10	16
Gestion des ressources naturelles	5,23	0,58	5,81	10	7
Sous-total Sous-total	39,75	4,42	44,17	10	55
Total des coûts de base	65,82	14,00	79,83	18	100
Provision pour aléas d'exécution	_	-	_	-	-
Provisions pour aléas financiers	1,36	0,96	2,32	41	3
Total des coûts du programme	67,18	14,96	82,15	18	103

Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres.

TABLEAU 2: PLAN DE FINANCEMENT^a

(en millions de USD)

Composantes	FID	A	Gouvern fédé		Cofinance des fonds		CDD	N	Gouverno des Ét		CGI		Bénéfici	iaires	тот	AL	Devises	Monnaie locale (hors taxes)	Droits & taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
Renforcement des institutions	6,0	15,8	3,8	10,0	3,8	10,6	6,3	17,6	3,8	10,0	14,3	38,0	-	-	38,0	46,2	10,6	26,6	0,8
Fonds pour le développement communautaire	9,0	20,4	-	-	-	-	8,7	19,6	4,4	10,0	17,7	40,0	4,4	10,0	44,2	53,8	4,4	39,1	0,7
TOTAL	15,0	18,3	3,8	4,6	3,8	4,6	15,0	18,3	8,2	10,0	32,0	39,0	4,4	5,4	82,2	100,0	15,0	65,7	1,5

Toute discordance dans les totaux est due à l'arrondissement des chiffres. À déterminer et en cours d'examen par la Banque mondiale.



E. Passation des marchés, décaissements, comptabilité et vérification des comptes

- 34. La passation des marchés se fera aux niveaux de la communauté, du TGL, des États et du gouvernement fédéral en conformité avec les réglementations du gouvernement, dans une mesure compatible avec les directives de l'IC. Les contrats concernant des activités menées par la communauté d'un montant maximal de 5 000 USD pourront être attribués par entente directe selon les modalités et conditions approuvées par l'IC. Les contrats d'un montant supérieur à 50 000 USD pour toutes les catégories d'achats devront faire l'objet d'un examen préalable par l'IC. Les contrats concernant le recrutement de consultants ou la réalisation d'études seront établis conformément aux directives de l'IC. Le mandat, les conditions d'emploi, les qualifications et l'expérience des consultants devront faire l'objet d'un examen préalable de l'IC et recueillir son approbation. En consultation avec les bureaux des approvisionnements des gouvernements des États et avec les CGL et en fonction de ses propres études de marché, le Bureau de soutien au programme de l'État établira une base de données sur les fournisseurs de biens et le prix des intrants et dressera une liste des prestataires de services, y compris les consultants locaux, les artisans et les ONG. Ces informations seront mises à la disposition des CGL et des communautés pour leur propre usage.
- 35. Pour faciliter le règlement en temps voulu des travaux, services et fournitures, le gouvernement fédéral et chacun des neuf États participants ouvriront et maintiendront un compte spécial auprès d'une banque commerciale agréée par le FIDA. Ces comptes seront libellés en USD et dotés d'une allocation initiale de 110 000 USD dans le cas du compte spécial du gouvernement fédéral et de 30 000 USD dans le cas du compte spécial de chacun des États, équivalente à la part des dépenses du FIDA pendant six mois. Les retraits du compte du prêt se feront sur présentation d'états de dépenses pour les catégories de dépenses définies conjointement par le gouvernement, le FIDA et l'IC. Les justificatifs de ces dépenses seront conservés par l'unité de coordination du programme (UCP) et tenus à la disposition des missions de supervision et des commissaires aux comptes aux fins d'inspection. Tous les autres retraits du compte du prêt se feront sur présentation de documents justificatifs.
- 36. Les organismes d'exécution tiendront des comptes distincts pour les activités financées par le FIDA. Les plans comptables et un système comptable unifié répondront aux besoins du Programme de gestion communautaire des ressources naturelles. À tous les niveaux, les opérations feront l'objet d'une vérification des comptes par les unités de vérification interne qui appliqueront les procédures et contrôles reconnus sur le plan international, y compris pour la vérification des paiements anticipés. Les états financiers annuels du programme aux niveaux de l'État fédéral, des États et des gouvernements locaux feront l'objet de vérifications annuelles menées par des commissaires aux comptes indépendants d'un niveau international ayant l'agrément du FIDA. Les commissaires examineront les justificatifs des dépenses effectuées au titre des états de dépenses et émettront un avis sur le fonctionnement des comptes spéciaux. Ils présenteront les états financiers vérifiés accompagnés d'un rapport détaillé dans les six mois suivant la clôture de l'année budgétaire du Gouvernement fédéral du Nigéria.

F. Organisation et gestion

- 37. La gestion du programme sera assurée par les institutions existantes du système de gouvernement décentralisé. La CDDN (qui fournit d'importants fonds pour l'exécution) et l'UCP du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural (responsable de la gestion des fonds du prêt du FIDA) seront chargées de la coordination générale du programme, de l'apport de l'assistance technique aux États afin qu'ils puissent assurer avec efficacité l'exécution ainsi que le S&E. On trouvera à l'appendice IV un organigramme de la structure administrative et consultative. L'Appendice V indique en détail les arrangements administratifs.
- 38. Pour être efficace, l'exécution du programme exigera une période de sensibilisation, de mobilisation et d'essai pilote des processus avec leur perfectionnement afin d'accroître au maximum les chances de succès. Pour en avoir le temps, le programme travaillera au départ dans trois États pilotes en centrant ses efforts sur un seul TGL dans chacun d'eux pendant 15 à 18 mois. Le personnel de l'équipe restreinte du Bureau de



soutien au programme (BSP) mettra aussi cette période à profit pour achever la rédaction des manuels d'exécution du programme et de S&E, commencer la passation des marchés, entreprendre la formation des spécialistes et les études thématiques, et établir des liens avec les principales organisations et institutions. Le financement de ces premiers travaux sera orienté vers les activités ci-après d'importance capitale: i) achèvement des deux manuels; ii) élaboration et utilisation des directives présidant à la sélection participative des communautés au sein des TGL participants; iii) recrutement de personnel supplémentaire pour le BSP et leur emplacement dans les États participants; iv) installation et dotation en personnel des BSP des États; v) établissement du programme de travail et budget annuel (PTBA) de la deuxième année; et vi) passation des marchés. Lors de la deuxième mission de supervision, on examinera la progression des activités et l'efficacité des processus mis au point afin de déterminer: i) si les processus du programme donnent de bons résultats; ii) quels sont les changements à apporter pour améliorer l'impact et le ciblage; et iii) le rythme et l'intensité avec lesquels il faudrait étendre le programme aux autres États du Delta du Niger.

- 39. Pour les programmes communautaires induits par la demande, ce sont les systèmes de **S&E** participatifs décentralisés qui conviennent le mieux, parce qu'ils unissent l'évaluation continue et la planification en cours du programme, l'élaboration des PTBA, les corrections à apporter à la conception du programme et sa supervision. Ces principes seront inscrits dans le cadre du S&E du présent programme, qui a été conçu selon la méthode du cadre logique. Comme ce sont les communautés qui décideront des produits de la composante FDC, il convient d'adopter une approche d'une flexibilité égale pour le S&E dans ce domaine. Le programme devra être ajusté en permanence, de même que les procédures de S&E. Le cadre du S&E comprendra des occasions d'apprentissage qui aident à planifier et concevoir le mieux possible. La formule choisie pour la conception du projet et pour la méthode de S&E est nouvelle au Nigéria, spécialement au niveau des CGL où le programme réalisera l'essentiel de ses activités.
- 40. Le programme accorde une priorité élevée aux besoins des femmes et des jeunes et à l'orientation des activités vers la solution des conflits et la mobilisation des énergies de la communauté afin d'instaurer un développement communautaire constructif. Le cadre du S&E insiste sur la nécessité de suivre la prise en compte des besoins des femmes et de jeunes et il s'efforcera de trouver avec les communautés le moyen de repérer les premiers signes d'un conflit en leur sein. En procédant ainsi, on pourra trouver de nouvelles méthodes et activités du programme ou des ressources pour aider les communautés à résoudre les problèmes éventuels avant qu'ils ne les perturbent gravement.
- 41 Le système de **S&E** sera centré sur des indicateurs bien définis et convenus qui se rapporteront à chaque niveau d'une hiérarchie objective et seront adaptés aux besoins des quatre niveaux d'exécution du programme: la communauté, le CGL, les États et l'État fédéral. La matrice du cadre logique sera revue chaque année au regard de l'expérience acquise. Le cadre logique du programme, avec les indicateurs proposés, est présenté à l'appendice III, accompagné de précisions sur les indicateurs de S&E.

G. Justification économique

- 42. Environ 13% de la population des neuf États couverts par le programme, soit 2,5 millions de personnes (416 600 ménages), bénéficieront du FDC et indirectement de l'apport de meilleurs services grâce aux moyens mis en œuvre aux niveaux de l'administration fédérale, des États et de l'administration locale dans le cadre du programme. L'apport total du programme se traduira ainsi par environ 32 USD par personne ciblée ou 192 USD par famille. En tenant pour acquis que les processus de ciblage seront bien appliqués afin que l'essentiel des avantages atteigne au moins la moitié la plus pauvre des communautés rurales, chaque famille bénéficiera d'environ 350 USD.
- 43. Les avantages les plus tangibles du programme, qui répondent spécialement aux besoins des femmes et jeunes, viendront de l'institutionnalisation de l'approche du développement induit par la communauté qui est appliquée aux processus de planification et de mise en œuvre du développement. Cette méthode donne aux communautés le pouvoir de demander à leurs administrations locales et d'État de leur fournir de meilleurs services avec un minimum d'interférence politique. En outre, d'importants avantages qualitatifs découleront des compétences, de la confiance et des ouvertures créées par le programme, qui seront



précieuses pour mobiliser les énergies, l'enthousiasme et les ressources, et réduire les conflits au sein de la communauté. Par ailleurs, les ressources additionnelles qui viendront des organismes nigérians de financement et des organismes officiels d'aide au développement seront utilisées avec plus de profit par des processus acceptables sur les plans social et institutionnel.

H. Risques

- 44. Le principal risque du programme réside dans le manque de confiance du public en la performance du gouvernement, étant donné que le Delta du Niger a un long passé d'institutions publiques non performantes. Le Plan directeur pour le développement du Delta du Niger que prépare actuellement le GTZ devrait apporter une vision plus cohérente du développement rural. Le présent programme est la première grande initiative qui sera réalisée en conformité avec ce plan directeur. Le programme contribuera à surmonter le scepticisme du public à l'égard du développement rural et de la réduction de la pauvreté dans le Delta du Niger. Le différend actuel entre le pouvoir exécutif et le parlement au sujet du versement des allocations budgétaires pourrait compromettre la réalisation du programme, de sorte qu'il est proposé de faire démarrer graduellement les activités en commençant par trois États participants.
- 45. On a supposé, dans la conception du programme, que les gouvernements locaux et ceux des États adopteront ses principes, se conformeront aux conditions de l'entrée en vigueur du prêt et des décaissements et s'engageront à augmenter la part des ressources techniques et financières qu'ils consacrent au soutien des initiatives à assise communautaire. Le risque d'un chevauchement des responsabilités institutionnelles et des efforts incite à rationaliser les services fournis. L'accent mis récemment par le gouvernement dans ses déclarations politiques et les réformes institutionnelles proposées éliminera ces risques. On suivra cependant de près durant la première année d'exécution les mesures prises pour les atténuer, notamment les entretiens approfondis durant la négociation du prêt, l'application préalable des principes et les engagements demandés aux États. Si le travail de pionnier suffit à garantir qu'une part plus élevée des ressources parviendra aux ruraux pauvres en exerçant un impact favorable sur la pauvreté, on peut supposer qu'il sera dans l'intérêt des gouvernements locaux et de ceux des États de poursuivre dans cette voie et d'accroître le financement du programme et que les gouvernements locaux reproduiront cette démarche à l'aide de leurs propres ressources. Il sera indispensable d'exercer une supervision ciblée et de soutenir fortement le renforcement des capacités.

I. Impact sur l'environnement

- 46. Un fonds de renforcement des capacités n'aura aucun effet défavorable sur l'environnement physique. Il aura un impact favorable en renforçant les capacités des prestataires de services et des communautés participantes à encourager et pratiquer la gestion durable de la pêche et de l'agriculture. Les activités financées par le FDC auront des impacts favorables ou défavorables. Les activités de développement durable de l'agriculture devraient avoir un impact favorable sur l'environnement en aidant les communautés rurales à adopter de meilleures méthodes d'utilisation des terres. Le développement de la pêche artisanale pourrait avoir des effets défavorables si l'on encourage l'extension des prises. Cette éventualité est expressément exclue tant qu'on n'aura pas établi l'ampleur et la viabilité des peuplements. L'aquaculture et la culture en parcs pourraient également avoir des effets défavorables sur l'environnement si elles ne sont pas correctement gérées.
- 47. Compte tenu des importants problèmes d'environnement que soulève la GRN dans le Delta du Niger, spécialement dans le cas de la pêche artisanale, les activités proposées pour celle-ci ont conduit à classer le programme tout entier dans la **catégorie** A, conformément aux directives du FIDA en matière d'environnement. De ce fait, on a dû réaliser une évaluation d'impact sur l'environnement (EIE) et examiner une variété d'impacts sous l'angle social, économique et environnemental. Les conclusions sont consignées dans une analyse de la situation et de l'impact écologique qui indique les caractéristiques recommandées pour améliorer la gestion des ressources halieutiques et des ressources connexes et pour écarter ou atténuer les problèmes environnementaux. Les conclusions de l'EIE seront également exposées dans le Plan de gestion de l'environnement, qui fait partie intégrante de l'exécution du programme à tous les niveaux.

- 48. Comme les interventions spécifiques ne peuvent être décidées qu'après une évaluation communautaire des besoins, pendant la phase de planification préparatoire on aidera les communautés à évaluer leurs besoins en matière de GRN et à anticiper les problèmes d'environnement qui pourraient se poser afin de prévoir des mesures correctives dans les interventions. De même, en associant les communautés au suivi et à l'évaluation de l'impact des interventions sur l'environnement, on pourra reconnaître rapidement les problèmes environnementaux et prendre les mesures pour y remédier avant que des dommages durables ne se soient produits.
- 49. Les activités tendant à améliorer les moyens de subsistance et la GRN ne devraient pas avoir d'impact défavorable sur l'environnement. En offrant aux ménages ruraux pauvres d'autres sources de revenus, on les rendra au contraire moins dépendants de l'exploitation à court terme des ressources naturelles. Toutefois, si les infrastructures communautaires étaient mal conçues et mal construites, elles pourraient avoir des impacts négatifs sur l'environnement, par exemple: i) oublier le drainage dans la construction et l'entretien des routes, et ii) mal choisir l'emplacement ou la conception des nouveaux forages et puits pourrait augmenter la contamination et l'incidence des maladies d'origine hydrique. Comme ces impacts négatifs ne sont pas importants et que des mesures correctives peuvent être prises aisément, la partie du programme qui ne concerne pas la pêche peut être considérée comme présentant un **faible risque** pour l'environnement.

J. Aspects novateurs

50. Les aspects institutionnels, physiques, environnementaux et sociaux plaident en faveur d'une approche globale qui encourage les activités communautaires de GRN et visent expressément: i) la cohésion de la communauté en canalisant les énergies qui pourraient conduire à des conflits vers l'amélioration de la communauté et de ses moyens de subsistance; ii) l'environnement politique et institutionnel, iii) le secteur des ressources naturelles et l'environnement biophysique. Étant donné le long passé d'institutions non performantes et la réputation de corruption et de mauvaise gestion, le public n'a guère confiance dans la performance du gouvernement dans le Delta du Niger. Le programme est novateur en ce sens qu'il s'efforce de soutenir la CDDN (que soutiendra aussi la Banque mondiale par un important projet de renforcement institutionnel) que le gouvernement a créée récemment pour remédier à ces carences institutionnelles. Le présent programme est la première initiative d'importance qui sera réalisée en conformité avec le Plan directeur (établi par le GTZ). À ce titre, il est un excellent exemple de coordination entre donateurs. Il est également novateur en répondant au scepticisme du public à l'égard du développement rural et de la réduction de la pauvreté dans le Delta du Niger.

TROISIÈME PARTIE – INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

- 51. Un accord de prêt entre la République fédérale du Nigéria et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le prêt proposé sera consenti à l'emprunteur. Un résumé des garanties supplémentaires importantes incluses dans le projet d'accord de prêt pour le programme est joint en annexe.
- 52. La République fédérale du Nigéria est habilitée, en vertu de ses lois, à contracter un emprunt auprès du FIDA.
- 53. Il m'est acquis que le prêt proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.



QUATRIÈME PARTIE - RECOMMANDATION

54. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le prêt proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République fédérale du Nigéria un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à onze millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (11 350 000 DTS) venant à échéance le 10 septembre 2042 et avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions présentées au Conseil d'administration dans le présent Rapport et recommandation du Président.

Le Président Lennart Båge

ANNEXE

RÉSUMÉ DES GARANTIES SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTES INCLUSES DANS LE PROJET D'ACCORD DE PRÊT POUR LE PROGRAMME

(Prêt à négocier)

- 1. **Comptes du programme.** a) Le Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural ouvre et maintient ensuite, dans une banque convenue entre le Gouvernement de la République fédérale du Nigéria et le FIDA, deux comptes courants libellés en niara nigérians (NGN) aux fins d'exécution du programme fédéral. L'un de ces comptes recevra les fonds du prêt en provenance du compte spécial fédéral et l'autre les fonds de contrepartie du Gouvernement. Le chef de l'UCP et le directeur des finances et de la comptabilité du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural seront pleinement habilités à gérer les deux comptes du programme fédéral.
- b) Le Ministère des finances de chaque État ouvre et maintient ensuite, dans une banque agréée par le FIDA, deux comptes courants libellés en NGN aux fins d'exécution du programme de l'État concerné. L'un de ces comptes recevra les fonds du prêt en provenance du compte spécial de l'État et l'autre les fonds de contrepartie de l'État concerné. Le Ministre des finances habilitera pleinement le chargé du programme de l'État à gérer les deux comptes du programme de l'État.
- c) L'État fait en sorte que chaque collectivité locale ouvre et maintienne ensuite, dans une banque agréée par le FIDA, deux comptes courants libellés en NGN aux fins d'exécution des programmes locaux et communautaires. L'un de ces comptes recevra les fonds du prêt en provenance du compte spécial de l'État et l'autre les fonds de contrepartie de la collectivité locale concernée. Le directeur financier de chaque conseil de collectivité locale et un autre signataire désigné d'un commun accord par l'État et le conseil de gouvernement local seront pleinement habilités à gérer les deux comptes du programme local.
- 2. **Contribution de contrepartie**. a) Aux fins du programme fédéral, le Gouvernement met à la disposition du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural des fonds de contrepartie provenant de ses ressources propres pour un montant total équivalant approximativement à 3,80 millions de USD. À cet effet, le Gouvernement déposera sur le compte fédéral approprié un montant initial égal à celui des fonds de contrepartie prévus au programme de travail et budget annuel (PTBA) pour les trois premiers mois d'exécution du projet et effectuera ensuite des versements trimestriels par anticipation.
- b) Au nom de chaque État, le Gouvernement met à la disposition du bureau d'appui et des conseils des gouverneurs locaux de chaque État les fonds de contrepartie de l'État et des collectivités locales concernées pour un montant total équivalant approximativement à 902 660 USD et 507 960 USD respectivement. À cet effet, le Gouvernement déposera sur les comptes appropriés du programme de l'État et du programme local un montant initial égal à celui des fonds de contrepartie prévus dans le PTBA de l'État pour les trois premiers mois d'application du programme de l'État et effectuera ensuite des versements mensuels par anticipation.
- 3. **Pratiques halieutiques.** Le Gouvernement veillera à ce que les pratiques établies et mises en œuvre dans le cadre du programme soient pleinement conformes avec le Code de conduite pour la pêche responsable de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), adopté le 31 octobre 1995 par la 28^e session de la Conférence de la FAO.
- 4. **Groupe consultatif sur le développement agricole et rural**. Dans le délai de 60 jours suivant la date d'entrée en vigueur, le Gouvernement devra créer le groupe consultatif sur le développement agricole et rural.
- 5. **Commissaires aux comptes**. Dans le délai de 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur, le Gouvernement a nommé un commissaire aux comptes indépendant pour la partie fédérale du programme, sous réserve de l'examen et de l'agrément préalables du FIDA.

ANNEXE

- 6. **Manuel d'exécution du programme**. Dans le délai de 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur, le manuel d'exécution du programme a été approuvé par le FIDA sous forme de projet et copie dudit manuel tel qu'adopté par le bureau d'appui du programme a été remise au FIDA, sous une forme essentiellement identique à celle qui a été approuvée et certifiée conforme par un fonctionnaire compétent dudit bureau.
- 7. **Comptabilité et gestion de l'information**. Dans les 90 jours suivant la date d'entrée en vigueur:
 - a) le Gouvernement et le FIDA se mettent d'accord sur le système de comptabilité du programme et ce système est mis en place et pleinement opérationnel; et
 - b) le Gouvernement établit un système de gestion de l'information.
- 8. **Pratiques phytosanitaires**. Afin de maintenir de saines pratiques environnementales, conformément aux conditions générales, les participants au programme maintiendront des pratiques phytosanitaires appropriées dans le cadre du programme et, à cette fin, le Gouvernement veillera à ce que les pesticides fournis dans le cadre du programme ne comprennent aucun produit qui soit interdit par le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ses avenants, soit visé aux tableaux 1 (très dangereux) et 2 (dangereux) de la "Recommended Classification of Pesticides by Hazard and Guidelines to Classification 1996-1997" de l'Organisation mondiale de la santé et ses avenants.
- 9. **Assurance du personnel du programme**. Le Gouvernement assurera le personnel clé du programme contre les risques de maladie et d'accident dans une mesure compatible avec de saines pratiques commerciales.
- 10. **Équité hommes-femmes**. Le Gouvernement veillera à ce que le souci de l'équité hommes-femmes soit intégré dans toutes les activités du programme pendant la durée d'exécution du programme.
- 11. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions de décaissement des fonds de certaines catégories du prêt:
 - a) Aucun retrait ne sera effectué au titre des dépenses du programme dans un quelconque des États tant que les conditions ci-dessous n'auront pas été remplies:
 - i) l'accord de programme conclu entre le FIDA et l'État a été signé; la signature et l'exécution dudit accord par l'État concerné ont été dûment autorisées ou ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord (à l'exclusion de l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont remplies;
 - ii) l'accord de prêt subsidiaire conclu entre le Gouvernement et l'État concerné a été approuvé par le FIDA sous forme de projet; copie dudit accord signé a été remise au FIDA, dans une forme essentiellement identique à celle qui a été approuvée et certifiée conforme par un fonctionnaire compétent de l'État; la signature et l'exécution dudit accord par l'État concerné ont été autorisées ou ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales nécessaires; toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord (à l'exclusion de l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont remplies.
 - b) Aucun retrait ne sera effectué au titre des dépenses de la sous-catégorie a) (Fonds de développement communautaire) pour aucune catégorie tant qu'un territoire de collectivité locale au moins n'a pas été sélectionné pour participer au programme et, concernant ce territoire, les mesures suivantes ont été prises:
 - i) le conseil de développement de gouvernement local a été créé;

ANNEXE

- ii) l'État a affecté du personnel de l'organisme d'exécution de l'État au bureau du conseil de gouvernement local;
- iii) le conseil de gouvernement local a ouvert les deux comptes du programme local et le Gouvernement a déposé le premier versement de la contribution de contrepartie sur le compte approprié du programme local; et
- iv) le mémorandum d'accord avec le conseil de gouvernement local a été signé, et la signature et l'exécution dudit accord par l'État ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes, et copie dudit mémorandum d'accord a été remise au FIDA.
- 12. Les conditions suivantes sont spécifiées comme conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'Accord de prêt:
 - a) le Gouvernement a nommé un coordonnateur du programme qui a été agréé par le FIDA;
 - b) le bureau d'appui au programme a été créé et est pleinement opérationnel;
 - c) le Gouvernement a ouvert le compte fédéral spécial et les comptes du programme fédéral, et déposé le premier versement de sa contribution de contrepartie sur le compte du programme fédéral approprié;
 - d) le PTBA de la première année du programme a été présenté au FIDA qui l'a entériné;
 - e) l'accord de financement avec la CDDN a été remis au FIDA, qui l'a jugé acceptable quant à la forme et au fond, et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur ou à la validité dudit accord (à l'exclusion de l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont remplies.
 - f) en ce qui concerne chacun des trois États:
 - i) l'accord de programme pertinent a été signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le représentant autorisé de l'État ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes, et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord (à l'exclusion de l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont remplies; et
 - l'accord de prêt subsidiaire a été approuvé par le FIDA sous forme de projet; copie dudit accord de prêt subsidiaire a été remise au FIDA, essentiellement dans la forme approuvée et certifiée conforme par un fonctionnaire compétent de l'État; la signature et l'exécution dudit accord par l'État concerné ont été autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales compétentes; et toutes les conditions préalables à l'entrée en vigueur dudit accord (à l'exclusion de l'entrée en vigueur des documents de prêt) sont remplies.
 - g) l'Accord de prêt a été signé, et la signature et l'exécution dudit accord par le Gouvernement ont été dûment autorisées et ratifiées par toutes les instances administratives et gouvernementales nécessaires;
 - h) le Gouvernement a remis au FIDA un avis juridique favorable, émis par le Ministère fédéral de la justice, et jugé acceptable par le FIDA quant à la forme et au fond.



APPENDIX I

COUNTRY DATA

Land area (km² thousand) 2000 1/	911	GNI per capita (USD) 2000 1/	260
Total population (million) 2000 1/	126.9	GNP per capita growth (annual %) 2000 1/	0.4
Population density (people per km ²) 2000 1/	139	Inflation, consumer prices (annual %) 2000 1/	6.9
Local currency	Naira (NGN)	Exchange rate: USD 1 =	NGN 125
C. Calle Parks on		E T. P	
Social Indicators	2.0	Economic Indicators	41.240
Population (average annual population growth rate)	2.9	GDP (USD million) 2000 1/	41 248
1980-99 2/	40 a/	Average annual rate of growth of GDP 2/ 1980-90	1.6
Crude birth rate (per thousand people) 2000 1/			1.6
Crude death rate (per thousand people) 2000 1/ Infant mortality rate (per thousand live births) 2000 1/	16 a/ 83 a/	1990-99	2.4
, u	63 a/ 47 a/	Sectoral distribution of GDP 2000 1/	
Life expectancy at birth (years) 2000 1/	47 a/		39 a/
Number of much poor (million) (approximate) 1/	25.9	% agriculture % industry	39 a/ 33 a/
Number of rural poor (million) (approximate) 1/	23.9	·	
Poor as % of total rural population 2/		% manufacturing % services	5 a/ 28 a/
Total labour force (million) 2000 1/	50.3	% services	28 a/
Female labour force as % of total 2000 1/	37	G	
Edwardian		Consumption 2000 1/	1.4
Education		General government final consumption expenditure (as	14
School enrolment, primary (% gross) 2000 1/	n.a.	% of GDP)	5.0
Adult illiteracy rate (% age 15 and above) 2000 1/	36	Household final consumption expenditure, etc. (as % of GDP)	56
Nutrition		Gross domestic savings (as % of GDP)	31
Daily calorie supply per capita, 1997 3/	2 735		
Malnutrition prevalence, height for age (% of children	n.a.	Balance of Payments (USD million)	
under 5) 2000 1/		Merchandise exports 2000 1/	20 100
Malnutrition prevalence, weight for age (% of children	n.a.	Merchandise imports 2000 1/	12 910
under 5) 2000 1/		Balance of merchandise trade	7 190
Health		Current account balances (USD million)	
Health expenditure, total (as % of GDP) 2000 1/	2.8	before official transfers 1999 1/	-786
Physicians (per thousand people) 1999 1/	n.a.	after official transfers 1999 1/	506
Population using improved water sources (%) 1999 4/	57		1 593 a/
Population with access to essential drugs (%)1999 4/	10	5 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Population using adequate sanitation facilities (%) 1999	63	Government Finance	
4/		Overall budget deficit (including grants) (as % of GDP) 1999 1/	n.a.
Agriculture and Food		Total expenditure (% of GDP) 1999 1/	n.a.
Food imports (% of merchandise imports) 1999 1/	27	Total external debt (USD million) 1999 1/	29 358
Fertilizer consumption (hundreds of grams per ha of	67	Present value of debt (as % of GNI) 1999 1/	90
arable land) 1998 1/	07	Total debt service (% of exports of goods and services)	6.0
Food production index (1989-91=100) 2000 1/	153.6		0.0
Cereal yield (kg per ha) 2000 1/	1 212	1,7,7,1	
Coron field (Rg per liu) 2000 1/	1 212	Lending interest rate (%) 2000 1/	20.3 a/
Land Use		Deposit interest rate (%) 2000 1/	12.8 a/
Arable land as % of land area 1998 1/	31.0	Deposit interest rate (70) 2000 1/	12.0 a/
Forest area (km ² thousand) 2000 2/	135		
Forest area as % of total land area 2000 2/	14.8		
Irrigated land as % of cropland 1998 1/	0.8		
inguest taile as // of cropidite 1//o i/	0.8		

a/ Data are for years or periods other than those specified.

^{1/} World Bank, World Development Indicators database 2/ World Bank, World Development Indicators, 2001 3/ UNDP, Human Development Report, 2000 4/ UNDP, Human Development Report, 2001



APPENDIX II

PREVIOUS IFAD FINANCING

Project/Programme Name	Initiating Institution	Cooperating Institution	Lending Terms	Board Approval	Loan Effectiveness	Current Closing Date	Loan Amount SDR	Disburseme nt (as % of approved amount)
Multi State Agricultural Development Project	IFAD	IBRD	I	05 Dec 85	25 Sep 87		12 050 000	97
Artisanal Fisheries Development Project	IFAD	UNOPS	I	30 Nov 88	05 Apr 91	30 Sep 97	11 150 000	55
Katsina State Agricultural and Community Development Project	IFAD	IDA	НС	12 Dec 90	08 Jul 93	30 Jun 01	8 550 000	95
Sokoto State Agricultural and Community Development Project	IFAD	IDA	НС	08 Sep 92	04 Nov 94	30 Jun 01	6 500 000	99
Benue and Niger States Agricultural Support Project	IFAD	AfDB	НС	02 Dec 93	Cancelled			
Roots and Tubers Expansion Programme	IFAD	IDA	НС	09 Dec 99	31 Jul 01	31 Mar 10	16 700 000	
Community-Based Agricultural and Rural Development Programme	IFAD	IDA	НС	12 Sep 01			23 800 000	

LOGICAL FRAMEWORK

GOAL	Performance Questions and Target Indicators	Monitoring Mechanisms and Information Sources	Assumptions
Standard of living and quality of life improved for at least 400 000 poor rural people of the Niger Delta states with emphasis on women and youth.	 Performance Questions: For whom has poverty been reduced and in what way? For whom has food security/nutrition changed and in what way? How has the purchasing power of target households changed? How have project interventions influenced the quality of health and education? How equitably have disadvantaged groups benefited? Target Indicators: In at least 189 communities: Percentage increase in real per capita income Percentage reduction in number of rural households below the poverty line Improved household nutrition Increase in the number of productively employed women and youth. Reduced infant mortality rates. Reduced incidence of water-borne disease Reduced conflict levels within and among communities 	 Sample household/farm surveys (baseline, mid-term, end of IFAD funding period and three years later) Participatory impact monitoring to complement household/farm surveys Field observations by staff of service providers Analysis of relevant government statistics Analysis of local economic activity (baseline, mid-term, end of funding period and three years later) 	 Agriculture/fish production can be profitable at prevailing terms of trade and interest rates Government policy conducive to rural development Counterpart funds provided on time Support organizations adequately funded Communities commit to proactive participation in programme Existing social hierarchy able to adapt to bottom-up, demand-driven development process Anger at lack of development progress does not preclude proactive participation.

COMPONENT PURPOSES	Performance Questions and Target Indicators	Monitoring Mechanisms and Information Sources	Assumptions
(1) Rural community and service provider capacity for community development strengthened.	 Performance Questions: In what ways has performance of service providers changed? In what ways have rationalization, decentralization and client focus of service providers changed? How successful have communities been in initiating and implementing development? To what extent has rural development moved from top-down to bottom-up? Target Indicators: Number of communities that: are determining resource allocation and actively participating in the assessment, planning and implementation of solutions to their needs are applying for, and succeeding in securing, outside funding for community activities (Government, NGO or external development agency) are satisfied with performance of local government and service providers have sourced appropriate support and funding to manage and invest in their own sustainable development have increased levels and proportions of state and local government resources reaching the poorer and more vulnerable groups including women and youth 	 Pre and post-intervention community needs assessments Annual budget publications by Government, state governments and LGCs Annual review workshops by beneficiaries Village association, LGC and state government AWP/Bs Evaluation reports including evaluation of sample microprojects and beneficiary/environmental impact assessments Field observations by staff of service providers Participatory M&E reporting Supervision reports, mid-term review programme completion report and post-completion report 	 Support institutions able to adapt to demand-driven management Communities develop self-confidence to accept empowerment Sufficient suitable service providers identified National policy of decentralization followed through Government service providers adequately funded

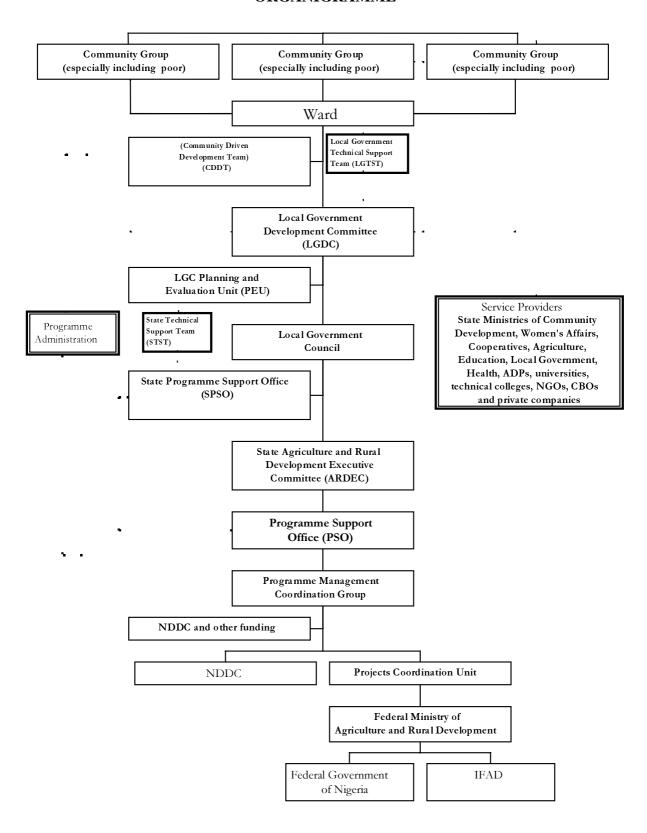
COMPONENT PURPOSES	Performance Questions and Target Indicators	Monitoring Mechanisms and Information Sources	Assumptions
(2) Community development fund established and effectively disbursing funds	 Performance Questions: How have levels and diversity of household incomes changed? How has development of village infrastructure contributed to poverty reduction? What effect has making natural resource management sustainable had on nutrition and incomes? To what extent have CDF funds benefited women, youth and other vulnerable groups and how? To what extent has conflict been reduced in the Niger Delta states? Target Indicators: Number of communities that have: increased employment opportunities for women and youth reduced incidence of water-borne diseases prioritized, planned, implemented, maintained and monitored appropriate developments in: natural resource management village infrastructure livelihood improvement 	 Pre and post-intervention community needs assessments Annual budget publications by Government, state governments and LGCs Financial statements of implementing agencies Annual Review Workshops by beneficiaries Village association, LGC and state government AWP/Bs Evaluation reports including evaluation of sample microprojects and beneficiary/environmental impact assessments Field observations by staff of service providers Participatory M&E reporting Supervision reports, mid-term review programme completion report and post-completion report 	 Government, state and local governments and community organizations have proactive commitment to programme objectives Rural communities accept methods and activities to be employed for the reduction of poverty and food insecurity Institutional strengthening component successfully initiated Social cohesiveness of communities adequate and maintained Energies currently creating conflict can be channelled to community benefit

5



APPENDIX IV

ORGANIGRAMME





APPENDIX V

ORGANIZATION AND MANAGEMENT

Overview of Programme Organization and Coordination

1. Existing institutions within the decentralized system of governance will manage the programme. The NDDC (providing major funds for implementation) and the Project Coordination Unit (PCU) of FMARD (responsible for management of IFAD loan funds) will be responsible for overall coordination of the programme, provision of technical assistance to the states to ensure effective implementation and, monitoring and evaluation.

Federal Level

Lead Programme Agency

2. FMARD, as lead programme agency for IFAD loans in Nigeria, and NDDC will be responsible for overall programme coordination, implementation and oversight. To this end, FMARD will, working through the Programme Support Office: (i) review federal and programme Annual Work Programmes and Budgets; (ii) ensure follow-up on the recommendations of the cooperating institution and of supervision missions; (iii) coordinate monitoring and evaluation activities and thematic studies; (iv) sign federal and state withdrawal applications; (v) operate Federal Programme Accounts A and B; (vi) coordinate the mid-term review and programme completion report; and, (vii) with NDDC, supervise the Programme Support Office and ensure that it is provided with the appropriate technical support. Specific management responsibilities will be assigned among the programme parties, as described below.

Agricultural and Rural Development Consultative Group

3. **Establishment and composition.** The current Agriculture and Rural Development Consultative Group (ARDCG) already formed at the central level to coordinate rural development activities in Nigeria will be expanded to include CBNRMP stakeholders not already represented. Unless otherwise agreed between the Government and IFAD, the ARDCG will have representatives from the FMF, National Planning Commission (NPC), FMARD, NDDC, Federal Department of Agriculture (FDA), Federal Department of Rural Development (FDRD), FDPRS, PCU and PSO, and will also include representatives of AfDB, IFAD, the World Bank, DFID, CIDA, FAO and other development partners involved in community-based rural development. ARDCG will designate a Secretary.

Responsibilities. The ARDCG will meet annually in one of the states to develop and/or modify programme policies. To this end, the ARDCG will review the progress of the programme in the context of other rural poverty reduction programmes implemented by the World Bank, AfDB and other agencies, and provide policy recommendations to enhance programme effectiveness and to facilitate its replication on a national level. The Secretary of ARDCG will prepare a report detailing the findings of each annual meeting, describing progress and constraints regarding achievement of programme objectives and making appropriate recommendations.

State-Level Implementation Responsibilities

4. As secretariat of the Agricultural and Rural Development Executive Committee (ARDEC), the State Programme Support Office will be responsible for consolidation of the AWP/B, reporting progress and overall monitoring and evaluation of the programme at the state level. It will be provided with technical support in this respect by the technical coordination team in NDDC. The SPSO will coordinate M&E activities with those of NPC at the national level to avoid duplication and promote complementarity. IFAD and the cooperating institution will assure such coordination by focusing on the M&E activities as reflected in the AWP/Bs.



APPENDIX V

5. To provide technical support to communities, avoid policy conflicts and reduce costs, state-level implementing agencies will be encouraged to locate their frontline staff at the LGC level. Each LGDC will ensure that frontline staff, including LGC staff, work as a team at the community level. The SMLG's Supervision Division will undertake regular field visits to ensure that programmes are being executed as budgeted and that financial efficiency and transparency are assured and satisfactory to the rural communities.

Local Government Implementation Responsibilities

6. **Local governments** are responsible for agricultural and rural development in their areas of jurisdiction. Programme implementation will be mainstreamed within the existing LGC structure, with training and other technical assistance provided to strengthen its financial management, procurement, internal control, planning, monitoring and reporting. The departments covering agricultural technical services, education, social services, primary health care and works are weak and will be strengthened under the programme through improved quality of staff, and by training and technical support from the state line ministries. The departments will be refocused on delivery of services to the communities. As much as possible, frontline staff will stay in the village areas to maintain close contacts with the communities. The LGC Planning and Evaluation Unit (PEU) will be responsible for planning, collation of the participating communities' AWP/Bs, progress reporting, and monitoring and evaluation in close collaboration with the ADP.

Community Implementation Responsibilities

7. Communities, groups and associations will play the leading role in programme planning and implementation. With appropriate support from the Community-Driven Development Team (CDDT), they will prepare, and annually review, their development programmes. Through their representatives in the LGDC they will monitor the community AWP/B and ensure that LGC budgets reflect their development priorities. They will choose their service providers, contribute to developments and set up suitable arrangements for the repair and maintenance of rural infrastructure and other community facilities. Communities will be encouraged to organize themselves and establish groups to oversee the planning, execution and management of social infrastructure, and community agricultural, fisheries and forestry resources. These committees will provide support in collection of funds and management of bank accounts for development and maintenance of facilities. Communities will select representatives to be trained by the programme in services required by the communities. Such services will include simple supportive businesses such as para-veterinary clinics for livestock health, management of community pharmacies following the Bamako initiative guideline of the World Health Organization, basic maintenance of community infrastructure and traditional birth attendants.